

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 RUE DE LA MERIDIENNE

94260 FRESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Cabinet Frédéric Nabet

5, rue Nicolas Chuquet

75017 Paris

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Société anonyme

4 RUE DE LA MERIDIENNE

94260 FRESNES

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MGI DIGITAL TECHNOLOGY relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à

la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Frédéric Nabet Deloitte & Associés

 Frédéric Nabet  Sébastien PleyNET

Frédéric NABET

Sébastien PLEYNET

Faits caractéristiques de l'exercice

Augmentation de capital MGI SA :

Suite à la mise en place le 15 février 2023 d'un plan d'attribution gratuite d'actions au profit des salariés de la société et de ses filiales, l'augmentation de capital correspondante à l'attribution définitive de 5 000 actions a été réalisée le 16 février 2024.

Le capital social a été porté de 6 257 730€ à 6 262 730€ suite à la création de 5 000 actions ordinaire de 1€ de valeur nominale chacune par prélèvement et incorporation au compte de réserves indisponibles.

Acquisition Altix Développement

Début juillet, MGI Digital Technology a acquis près de 53% du capital d'ALTIX, acteur Français des systèmes d'imagerie pour les marchés de l'électronique.

Cette prise de participation majoritaire, financée sur fonds propres à hauteur de 1 345 802€, a été portée à près de 72% après réalisation en septembre d'une augmentation de capital de 1 M€ en vue de renforcer les fonds propres d'ALTIX.

Cette acquisition vient prolonger le partenariat initié avec MGI Digital Technology en 2021 avec le co-développement d'un équipement hybride jet d'encre dédié à l'impression des circuits imprimés. Les premières ventes sur cet équipement de rupture sont attendues dès la fin de 2025

Cession licence d'exploitation

Le chiffre d'affaires de l'année intègre 10 M€ de licences d'exploitation liées à un accord sur la défense de brevets conclu avec une société concurrente. Comme fin 2023 et confirmé ces derniers mois, l'issue de ce contentieux était attendue après deux décisions de justice favorables à MGI Digital Technology.

Nature et description de l'activité

Le groupe MGI propose une gamme complète de systèmes d'impressions numériques à destination des professionnels de l'imprimerie et des arts graphiques.

Le groupe est composé au 31 Décembre 2024 des sociétés suivantes :

- La SA MGI au capital de 6 262 730€ ayant son siège social au 4 rue de la Méridienne, 94260 Fresnes, est la société mère, fabrique des solutions d'impression numérique,
- La société KORA PACKMAT, au capital de 500 000€, est spécialisée en mécanique et commercialise les équipements auprès de professionnels, son siège social se situe au 18 Gewerbestr à Villingendorf en Allemagne, elle est détenue à 100%,
- La SCI Gamma, au capital de 40 000€, située au 32 rue de Soyouz, 87000 Limoges, spécialisée dans le secteur d'activité de la location de terrains et d'autres biens immobiliers, elle est détenue à 100%,
- La SAS INKJET, au capital de 169 670€, est spécialisée dans le conseil, son siège social se situe au 6 rue du général De Gaulle, 56590 GROIX, elle est détenue à 25 %.
- La SAS ALTIX Développement au capital de 1 114 000,80€ située au 26 rue Damrémont, 75018 Paris est spécialisée en systèmes d'imagerie de contact semi-automatiques ou automatiques et d'imagerie directe polyvalente pour différents segments de marché, elle est détenue à 71,94%.

Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la société MGI SA présentés ont été préparés pour les besoins du marché Euronext Growth.

MGI SA a opté pour l'établissement de ses comptes consolidés selon des règles françaises conformément aux principes énoncés par le règlement ANC 2020-01 de l'autorité des Normes Comptables relatif aux comptes

consolidés. L'application de cette norme concernant le traitement du crédit d'impôt sera effective sur les comptes audités annuels de la société.

Principes comptables

Les principes comptables appliqués pour l'établissement des comptes consolidés au 31 Décembre 2024 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés établis au 31 décembre 2023.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base des comptes au 31 Décembre 2024 en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

Modalités de consolidation

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société MGI sont les suivantes :

- Sont consolidées par intégration globale, les sociétés dans lesquelles MGI exerce un contrôle exclusif directement ou indirectement,
- Sont consolidées par mise en équivalence les sociétés dans lesquelles MGI exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20%.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé d'après les règles de consolidation ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe au 31 Décembre 2024.

Les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent les sociétés suivantes :

Nom de la société	Méthode de consolidation	Intérêts (%)	Contrôle (%)	Pays d'activité
MGI SA	Société Mère	N/A	N/A	France
GAMMA	Intégration Globale	100 %	100 %	France
KÖRA-PACKMAT	Intégration Globale	100 %	100 %	Allemagne
INKJET TECHNOLOGY	Mise en équivalence	25 %	25 %	France
ALTIX DEVELOPPEMENT	Intégration Globale	100 %	100 %	France

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée par intégration globale.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation des écarts d'acquisition ainsi que leur durée d'utilité retenue, la valorisation des actifs incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent à l'écart calculé entre :

- le coût d'acquisition des titres de participation des sociétés consolidées
- la quote-part de l'entreprise acquéreuse dans les capitaux propres à la date d'acquisition.

Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur et l'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition.

Jusqu'au 31 décembre 2015, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un amortissement selon un plan préalablement défini, sur une durée déterminée en fonction des objectifs retenus lors de l'acquisition, allant de 5 à 20 ans. A compter du 1^{er} janvier 2016, les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé et font l'objet d'un test de dépréciation chaque année.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an lors de la clôture des comptes ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est obtenue selon la même méthode que celle utilisée au moment des acquisitions décrite ci-dessus.

Lorsque les tests effectués mettent en évidence une perte de valeur, celle-ci est comptabilisée afin que la valeur nette comptable de ces actifs n'excède pas leur valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif (ou groupe d'actifs), une perte de valeur est enregistrée en résultat pour le différentiel.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures à une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le groupe MGI Digital Technology sont les suivants :

Conversion des transactions libellés en monnaie étrangère.

Les opérations en devises sont converties au taux du jour de la transaction. Les dettes et créances libellées en devises sont converties au cours en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées en compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles sont composées de :

- dépenses de recherche et développement sur projets en cours non encore commercialisés
- logiciels
- brevets

- Les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception des frais de développement inscrits en immobilisations lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :
 - le produit ou le processus est clairement identifié et les coûts imputables à ce produit ou ce procédé peuvent être individualisés et mesuré de façon fiable,
 - faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - intention du Groupe d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - capacité de celui-ci à utiliser ou à vendre cette immobilisation incorporelle,
 - probabilité que l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs,
 - disponibilité de ressources techniques, financières et autres appropriées afin d'achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Les développements portent sur un projet principal qui vise à développer une solution d'impression numérique grand format, sur tout support en technologie jet d'encre. Le projet intègre le développement de logiciels de pilotage et de gestion d'impression associés.

- Les logiciels acquis sont amortis sur le mode linéaire de 1 à 10 ans.
- Les frais de développement de la filiale Altix développement concernent les projets activés, ils sont amortis sur le mode linéaire de 3 à 10 ans
- Les brevets sont amortis sur le mode linéaire sur 5 à 15 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations dont le groupe dispose au travers de contrats de crédit-bail sont comptabilisées comme des acquisitions en pleine propriété. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif.

Ces immobilisations corporelles comprennent entre autres les frais de développement liés à des plateformes expérimentales de familles de machines déjà commercialisées et en cours d'amortissement. Ces plateformes sont amorties sur 9 ans et 15 ans.

Les amortissements sont calculés sur le mode linéaire sur la durée d'utilisation probable des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

Constructions :	linéaire sur 10 et 40 ans.
Matériel de production :	linéaire sur 2 à 10 ans.
Matériel de bureau et informatique :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Mobilier de bureau :	linéaire sur 5 à 10 ans.

Agencements, installations :	linéaire sur 5 à 12 ans.
Matériel de transport :	linéaire sur 2 à 5 ans.
Plateformes expérimentales	linéaire sur 9 à 15 ans.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont représentatives de dépôts et de cautionnements, comptabilisées à leur valeur historique.

Titres mis en équivalence

Le principe général de mise en équivalence des comptes d'une entreprise consiste à substituer, dans le bilan consolidé, à la valeur comptable des titres de l'entreprise mise en équivalence, la part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) de cette entreprise, déterminés d'après les règles de consolidation. Cette quote-part de capitaux propres retraités est portée sur une ligne distincte du bilan consolidé intitulée « Titres mis en équivalence ».

Le compte de résultat consolidé doit reprendre, sur une ligne spécifique intitulée « Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence », la fraction du résultat net de l'entreprise mise en équivalence, déterminée d'après les règles de consolidation.

En l'absence de précision complémentaire des textes spécifiques aux comptes consolidés, les titres mis en équivalence sont généralement évalués conformément aux principes généraux d'évaluation des titres de participation, au plus faible des deux montants suivants :

- valeur comptable consolidée des titres mis en équivalence, celle-ci comprenant, le cas échéant, la valeur comptable de l'écart d'acquisition, même si celui-ci est comptabilisé sur une ligne séparée ;
- valeur d'utilité des titres mis en équivalence, celle-ci représentant ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Aucune dépréciation des titres mis en équivalence n'a été comptabilisée dans les comptes consolidés.

Stocks

Les stocks sont constitués à la fois de stations d'impression numériques, de produits en cours de réalisation et de consommables.

Les encours de production et les produits finis sont valorisés au coût de production qui comprend le cout de consommation de matières premières, les coûts de main d'œuvre et les coûts de sous-traitance.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est devenue inférieure à la valeur comptable.

La Société commercialise ses services auprès d'une clientèle composée pour l'essentiel de professionnels de l'imprimerie, reprographie et grands comptes. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et provisionne les pertes potentielles sur créances non recouvrables.

De plus pour chaque nouveau client et pour son chiffre d'affaires consommables une demande d'agrément plafonnée à 16 000 € HT est présentée à notre compagnie d'assurance.

Disponibilités

La société possède des comptes libellés en devises. Il est procédé à leur conversion au taux de clôture de l'exercice. Les écarts de change (produits ou charges) sont comptabilisés dans le résultat de l'exercice.

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Avances conditionnées

Lorsque la société perçoit des avances remboursables en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels, elles sont comptabilisées en « Emprunts et dettes assortis de conditions particulières » présentées au bilan dans la rubrique « Avances conditionnées BPI ».

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé des éléments suivants :

- Ventes de matériel (stations d'impression numérique)
- Prestations de services (maintenance, formation...)
- Ventes de marchandises (consommables, matériel informatique)

Le chiffre d'affaires issu de la vente de matériels et de marchandises est reconnu à la livraison ou à la mise à disposition à l'usine s'agissant de ventes aux distributeurs.

Le chiffre d'affaires issu de la maintenance et du SAV est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat. Ce principe entraîne la constatation de produits constatés d'avance pour la partie de la facturation relative à la période postérieure à la date de clôture.

Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

Impôt sur les sociétés

Impôt exigible

L'impôt exigible correspond à l'impôt dû par les sociétés du groupe MGI. Cet impôt est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les dispositions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont constatés :

- à la clôture lorsqu'il existe une situation fiscale latente et que la situation fiscale de la société le permet. Des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale

et valeur comptable des actifs et passifs, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable.

Les pertes fiscales reportables donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé actif lorsque leur récupération est fortement probable. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ses actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs.

- à la suite des retraitements effectués sur les comptes consolidés.

Conformément à la méthode du report variable, les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés, actifs ou passifs, sont compensés entre eux au niveau de chaque entité fiscale et sont portés pour leur montant net, au passif ou à l'actif.

Information sectorielle

La nature de l'activité du groupe MGI permet de définir les secteurs suivants :

- le premier niveau d'information sectoriel est organisé par secteur géographique sur la base de la localisation de ses clients France et International.
- le second niveau d'information sectoriel est organisé par secteur d'activité : imprimantes, consommables et services.

Crédits d'impôt

- **Crédit d'impôt recherche**

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et est comptabilisé en produit d'impôt. Ce dernier est imputé sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise. Le crédit d'impôt recherche a été comptabilisé de la même manière dans les comptes consolidés.

Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice (à l'exclusion des actions propres déduites des capitaux propres).

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis, le résultat dilué par action correspond au résultat par action se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère en tenant compte des instruments dilutifs ayant déjà été émis.

K€

ACTIF	31 Décembre	31 Décembre
	2024	2023
Immobilisations incorporelles	36 590	28 546
<i>Dont écart d'acquisition net</i>	2 572	532
Immobilisations corporelles nettes	42 224	40 923
Immobilisations financières nettes	3 104	2 820
Titres mis en équivalence	509	564
Actif immobilisé	82 427	72 853
Stocks en cours	35 423	33 946
Clients et comptes rattachés	8 681	5 342
Autres créances (1)	7 591	4 432
Valeurs mobilières de placement	18 324	5 186
Disponibilités	17 181	25 925
Actif circulant	87 200	74 831
TOTAL DE L'ACTIF	169 627	147 684

(1) dont Impôts différés actifs

1 472

329

K€

PASSIF	31 Décembre	31 Décembre
	2024	2023
Capital	6 263	6 258
Primes d'émission	19 232	19 237
Réserves consolidées	112 340	101 312
Autres	309	97
Capitaux propres (Part du groupe)	138 144	126 904
Intérêts minoritaires	97	-
Avances conditionnées BPI		
Provisions	1 664	607
Emprunts et dettes financières	12 460	9 501
Fournisseurs et comptes rattachés	14 417	9 588
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	2 845	1 084
Dettes	29 722	20 173
TOTAL DU PASSIF	169 627	147 684

(2) dont Impôts différés passifs

515

GRUPE MGI COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ANNUEL

K€

au 31 Décembre

	Note	2024	2023
Chiffres d'affaires	18	67 645	47 982
Autres produits d'exploitation	19	8 272	8 116
Achats consommés	-	29 793	21 779
Charges de personnel	-	16 281	12 911
Autres charges d'exploitation	20	12 518	8 668
Impôts et taxes	-	505	378
Dotations aux amortissements et provisions	21	6 307	4 828
Résultat d'exploit. avant dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		10 513	7 534
Dotations aux amortissements liés aux écarts d'acquisition		156	85
Résultat d'exploit. après dot amts. et dépr. Écarts acquisitions		10 357	7 449
Charges et Produits financiers	22	- 425	- 19
Charges et Produits exceptionnels	23	10	2
Impôts sur les résultats	24	1 180	753
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		11 122	8 181
QP dans les résultats des entreprises mises en équivalence		1	10
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		11 123	8 191
Intérêts minoritaires		- 97	
RESULTAT NET (Part du groupe)		11 026	8 191

Résultat par action (en €)	29	1,79	1,33
Résultat par action dilué	29	1,79	1,33

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	CAPITAL	PRIMES RESERVES	RESULTAT CONSOLIDE	RESERVE DE CONVERSION /RES.INT.MINOR	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	TOTAL
31-déc-21	6 234	100 804	5 479	92	113	112 538
Affectation résultat n-1		5 479	5 479			
Augmentation de capital	12	-	12			
Variation des réserves consolidés		-	719	92		627
Variation Actions propres			295			295
Variation des réserves de conversion						
Provisions règlementées						
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			7 288			7 288
31-déc-22	6 246	105 847	7 288	-	105	119 486
Affectation résultat n-1		7 288	7 288			
Augmentation de capital	12	-	12			
Variation des réserves consolidés		-	1 270			1 270
Variation Actions propres			505			505
Variation des réserves de conversion						
Provisions règlementées						
Subvention d'équipement					8	8
Résultat de l'exercice n			8 191			8 191
31-déc-23	6 258	112 358	8 191	-	97	126 904
Affectation résultat n-1		8 191	8 191			
Augmentation de capital	5	-	5			
Variation des réserves consolidés			1			1
Variation Actions propres			1			1
Variation des réserves de conversion						
Résultat intérêts minoritaires				97		97
Subvention d'équipement					212	212
Résultat de l'exercice n			11 026			11 026
31-déc-24	6 263	120 546	11 026	97	309	138 241

TABLEAUX CONSOLIDES DES FLUX DE TRESORERIE

	2024 31-déc	2023 31-déc	2022 31-déc	2021 31-déc
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE				
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	11 026	8 191	7 288	5 479
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité				
Amortissements et provisions nets	15 559	4 794	1 600	- 1 461
Plus ou moins values de cession nettes d'impôt				- 604
Quote part des actionnaires minoritaires	-	-	-	-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	26 585	12 985	8 888	3 414
Variation des créances d'exploitation	- 9 262	- 3 857	- 6 657	- 1 639
Variation des dettes d'exploitation	6 794	879	4 220	724
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 2 468	- 4 736	- 2 437	- 915
Flux net de trésorerie lié à l'activité	24 117	8 249	6 451	2 499
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT				
Capex R&D	- 7 937	- 7 384	- 7 589	- 6 286
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 12 322	- 1 770	- 5 231	- 837
Cessions ou diminutions d'immobilisations incorporelles et corporelles	173	213	4 612	5 564
Variation des immobilisations financières	- 228	- 30	- 619	- 234
Ecart d'acquisition filiales	- 2 168			
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 22 482	- 8 971	- 8 827	- 1 793
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT				
Remboursement d'emprunt	- 5 729	- 2 888	- 13 400	- 6 288
Souscription d'emprunt	8 486	3 325	5 056	39
Augmentation de capital				
Frais sur opération de capital				
Autres variation-actions propres	1	505	295	647
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 758	942	- 8 049	- 5 602
Incidence des variations réserve consolidée	1	- 1 277	- 719	- 508
Variation de trésorerie	4 394	- 1 057	- 11 144	- 5 404
Trésorerie d'ouverture	31 111	32 168	43 312	48 716
Trésorerie à la clôture	35 505	31 111	32 168	43 312
Variation de trésorerie	4 394	- 1 057	- 11 144	- 5 404

Note 1 : Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition peuvent être résumés comme suit :

Il s'agit d'un écart d'acquisition dérogée lors de l'achat des titres Kora Packmat.

Au cours du deuxième semestre 2011, la société MGI SA a acquis 35% du capital social de la société Kora Packmat.

Début 2015, la société MGI SA a acquis 63,70% du capital social de la société Kora Packmat. ce qui porte sa participation à 98,70%.

En 2016 La société MGI a acquis 100% de la société Kora Packmat,

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 1 197K€.

Cet écart est amorti sur une durée de 15 ans. Son amortissement au 31 décembre 2024 est de 798K€.

Nouvel écart d'acquisition lors de la fusion des sociétés MGI et Ceradrop, la SCI Gamma détenue à 100%.

Cette opération a généré un écart d'acquisition d'un montant de 80K€, son amortissement au 31 décembre 2024

est de 32K€.

Nouvel écart d'acquisition à compter du 30 septembre 2024 suite à l'acquisition à hauteur de 71,94% des titres de la société Altix Développement

Cette opération a généré un écart d'acquisition de 2 124K€, son amortissement au 31 décembre 2024 est de 71K€

Dans le cadre de la mise en oeuvre du règlement 2015-07 relatif aux comptes consolidés, qui transpose la directive comptable européenne

2013/34 UE, le Groupe avait procédé à l'analyse des écarts d'acquisition existant au 1er janvier 2016 au regard de leur durée

d'utilisation.

A l'issue de cette analyse, l'option avait été alors prise, comme le permettait ce règlement de poursuivre les plans

d'amortissements antérieurs. Ce choix conduit à maintenir pour ces écarts d'acquisition historique le plan d'amortissement linéaire d'une

durée de vie de 15 ans sur les exercices suivants, ce qui conduit à constater un amortissement de 155K€ pour l'exercice 2024.

Date	Brut	Amort. Cumulés	Amort. Except	Ecart d'acquisit.net
31/12/2024	3 472	- 900		2 572

Note 2 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	Altix VB au 01/07/24	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
			exercice 2024		
Immobilisations incorporelles en cours	22 758	10 381	8 121	- 5 246	36 014
Frais d'établissement	-				-
Logiciels & Brevets - Autres immobilisations inc.	13 370		712		14 082
Total	36 128	10 381	8 833	- 5 246	50 096
Amortissement	- 8 114	- 6 815	- 1 199	50	- 16 078
Valeurs nettes	28 014	3 566			34 018

Note 3 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024				31/12/2023
	Valeurs brutes	Altix VB au 01/07/24	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Constructions	4 599	-	- 601	3 998	3 964
Installation tech, mat et outillages	48 913	265	- 11 743	37 435	36 029
Autres immobilisations corporelles	8 987	864	- 9 060	791	930
Immobilisations corporelles en cours				-	
Total	62 499	1 129	- 21 404	42 224	40 923

Les immobilisations correspondantes à des crédits baux représentent un montant brut de 2 300K€ et correspondent notamment

au crédit bail immobilier de KORA

	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Ecart de change	31/12/2024
		exercice 2024			
Valeurs brutes	57 539	6 261	- 172		63 628
Amortissements	- 16 616	- 4 914	126		- 21 404
Valeurs nettes	40 923	1 347	- 46	-	42 224

Note 4 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2023	Augmentations	diminutions	Retraitement	31/12/2024
		exercice 2024			
Immobilisations financières	2 820	289	- 5		3 104

Les immobilisations financières se composent à hauteur de 1,5M€ des titres de participation de la société Dracula Technologies acquis

en juin 2019, à hauteur de 0,5M€ des titres de participation Inkjet (mise en équivalence) et à hauteur de 1,2M€ de dépôts et

cautionnement donnés en garantie des loyers et locaux.

Note 5 : Titres de participation mis en équivalence

(en milliers d'euros):

	31/12/2023	augmentations	diminutions	Reclassement	31/12/2024
Titres de participation mis en équivalence	564		- 55		509

Ces titres sont composés uniquement de la participation à hauteur de 25% dans le capital social de la société INKJET pour un montant de 564K€

Le 12 mai 2023, la société Inkjet a procédé à la diminution du capital par rachat puis annulation de 13 033 actions valorisées sur le montant des

capitaux propres 2022 soit 83,88€ par actions. Cette réduction a généré un produit financier sur l'exercice 2023 de 241K€ pour la société MGI

Note 6 : Stocks

Les stocks s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024			31/12/2023
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Marchandises/Stocks mat.première et autres appro.	23 810	- 881	22 929	21 680
Produits Intermédiaires et finis	16 254	- 3 760	12 494	12 266
Total	40 064	- 4 641	35 423	33 946

Le montant des stocks bruts de la société Altix Développement au cours de l'exercice représente 3 687 732€ avec une dépréciation de 114 586€,

la valeur nette des stocks est de 3 573 146€

Note 13 : Capital social

Le capital social est composé de 6 262 730 actions d'une valeur de 1 €

	31/12/2023	nombre d'actions créées	31/12/2024
	6 257 730	5 000	6 262 730

	31/12/2023	augmentation	diminution	31/12/2024
Capital social	6 257 730	5 000		6 262 730
Primes d'émission	19 237 024		- 5 000	19 232 024

Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante. Les actions propres détenues par MGI sont portées en déduction des capitaux propres consolidés et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 décembre 2024, la société MGI détenait 110 210 actions acquises pour un montant de 3 542 549€, le résultat y afférant est de (18 172)€.

Note 14 : Avances conditionnées BPI

Dans le cadre de sa recherche la société a bénéficié de différentes avances conditionnées (en milliers d'euros):

	31/12/2023	souscription	remboursement	30/06/2024
Avances conditionnées BPI				-

Le remboursement de ces avances est basé sur l'atteinte d'objectif de chiffre d'affaires réalisé sur les produits et services liés aux projets aidés.

Note 15 : Provisions

Les provisions pour risques et charges s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques et charges explt	949	56
Provisions pour pension	715	525
Total	1 664	581

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite pour Mgi (469K€) est la méthode des unités de crédit projeté.

Elle retient comme base le salaire de fin de carrière, les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proraisée. Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,16%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 42%
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2024

La méthode retenue pour le calcul de l'engagement en matière de retraite pour Altix (246K€) est la méthode des unités de crédit projeté.

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux IBOXX Corporates AA : 3,35%
- Revalorisation des salaires pour les cadres et non cadres de 2%
- Charges sociales patronales de 45,5% non cadres et 46,5% cadres
- Départ volontaire à la retraite 100%
- Mobilité des actifs avec un turnover moyen
- Probabilité de survie : table INSEE 2022

Note 16 : Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financiers du groupe sont les suivants (en milliers d'euros):

	31/12/2023	souscription	remboursement	Altix sousc.	Altix rembt.	31/12/2024
Emprunts auprès des établist de crédits *	8 155	214	- 2 499	6 607	- 1 501	10 976
Intérêts courus sur emprunts	129	163	- 129			163
Dettes de crédit bail	1 217	201	- 97			1 321
Dépôt de garantie client						-
Total	9 501	578	- 2 725	6 607	- 1 501	12 460

* hors BPI av conditionnées

Echéancier des emprunts au 31-déc-24	Emprunts auprès des établis crédits	Crédit bail	Dépôt de garantie	total
Moins d'un an	6 842	141		6 983
Entre 1 et 5 ans	4 146	509		4 655
Plus de 5 ans	150	672		822
Total	11 138	1 322	-	12 460

Note 17 : Dettes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le détail du compte fournisseurs et comptes rattachés est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs	6 047	4 072
Fournisseurs factures non parvenues	2 699	1 498
Total	8 746	5 570

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés a une échéance inférieure à un an.

Dettes sociales et fiscales

Le détail des dettes sociales et fiscales est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Dettes envers le personnel	1 496	874
Dettes fiscales et sociales	4 175	3 143
Total	5 671	4 017

L'ensemble des dettes sociales et fiscales a une échéance inférieure à un an.

Elles sont constituées pour l'essentiel, de la provision pour congés payés, des charges sociales du mois de décembre et celles du 4ème trimestre en ce qui concerne les caisses de mutuelle et prévoyance.

Autres dettes

Le détail des autres dettes est le suivant (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Acomptes clients sur commandes	2 444	887
Avance COFACE et divers	238	
Total	2 682	887

Compte de régularisation (Produits constatés d'avance)

Les produits constatés d'avance sont constitués des contrats de maintenance liés à la vente de nos équipements, retenus au prorata temporis sur la durée des contrats (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Contrats de maintenance	163	170
Equipements et services		-
Total	163	170

Note 18 : Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous résume de manière synthétique la répartition du chiffre d'affaires (en milliers d'euros):

La société Altix Développement a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 8 705 816 euros, dont 5 574 802 euros depuis l'acquisition par MGI au 1er juillet 2024.

par secteur géographique

	31/12/2024	%	31/12/2023	%
CA France	2 343	3%	2 205	5%
CA Export	65 302	97%	45 777	95%
Total	67 645	100%	47 982	100%

par secteur d'activité

	31/12/2024	%	31/12/2023	%
CA Equipements	46 712	69%	38 482	80%
CA Consommables et services	20 933	31%	9 500	20%
Total	67 645	100%	47 982	100%

Note 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Production stockée	- 34	515
Production Immobilisée	7 936	7 384
Subvention d'exploitation	68	4
Reprise de provisions	76	89
Transfert de charges		
Autres produits	226	124
Total	8 272	8 116

La production immobilisée pour un montant de 7 936K€ représente le coût des plateformes expérimentales développées pour la période. Le montant pour la société Altix représente 544K€.

Note 20 : Autres charges d'exploitation

Les achats et charges externes se composent pour l'essentiel de (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Publicité et salons	2 076	2 039
Loyers	1 705	1 414
Honoraires	4 370	1 453
Frais de commercialisation	202	285
Transport marchandises et déplacements	1 788	1 751
Divers	2 377	1 726
Total	12 518	8 668

Note 21 : Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

Les dotations aux provisions d'exploitation se décomposent comme suit (en milliers d'euros) au bilan:

	31/12/2024
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 191
Amortissement des immobilisations corporelles	4 092
Dépréciation stock	1 015
Dépréciation clients	5
Provision pension retraite	4
Total	6 307

Note 22: Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Différence de change	54	244
Produits et charges financiers autres	- 479	- 104
Total	- 425	140

Note 23: Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est essentiellement composé de (en milliers d'euros):

	31/12/2024	31/12/2023
Produits et charges sur exercice ant.		
Produits et charges exceptionnels	10	13
Reprise de provision pour risques		
Total	10	13

Note 24 : Impôts sur les résultats

Impôts différés (en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Retraitements consolidés	- 1 490	- 852
Base	- 1 490	- 852
	- 373	- 213

Le taux d'impôt appliqué est de 25%

Impôts exigibles (en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Impôts société	2 589	1 431
Impôts exigibles (en milliers d'euros)	2 589	1 431

Note 25 : Autres informations

* REMUNERATIONS ET HONORAIRES ALLOUES AUX ORGANES DE DIRECTION

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations	689	579
Total	689	579

Note 26: EFFECTIF MOYEN DU GROUPE

	31/12/2024	31/12/2023
Cadres	118	92
Non Cadres	144	113
Total	262	205

Note 27: FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les dépenses effectuées au titre de la recherche et du développement sur l'exercice sont d'un montant de 13 363K€, soit 19,8% du CA consolidé du groupe. Cette recherche est activée pour un montant de 7 936K€ (CAPEX), le solde pour un montant de 5 427K€ reste comptabilisé en charge. La dotation aux amortissements des plateformes expérimentales commercialisées s'élève à 4 792K€.

Le groupe a calculé un CIR arrêté au 31 décembre 2024 d'un montant de 3 396K€, il est constaté en diminution de la charge d'imposition et participe au financement de la recherche comptabilisée en charge

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Dont Capex (frais de développement capitalisé)	7 936	7 589
Dont frais pris en charges	5 427	3 858
Total Dépenses R&D financées s/exercice	13 363	11 447
Dépenses de R&D en % du CA net	19,80%	24,90%

Dotations aux amort des frais de R&D capitalisés sur les exercices précédents	4 792	3 726
---	-------	-------

(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Crédit d'impôt recherche	3 396	2 397	2 355

28- Impôts et preuve d'impôt (en milliers d'euros)

	31/12/2024
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant IS	9 953
IS théorique à 25%	2 488
	- 2 589
Ecart	- 101
Décomposition de l'écart	
Non reconnaissance d'actifs d'impôts	- 796
Incidence des déficits reportables	
Incidence des différences permanentes	4
Contribution sociale	- 58
Autres décalages	849
Impôt courant	1
Ecart	-

29 - Résultat par action (en euros)

	2024 31-déc	2023 31-déc
Résultat net	11 026 174	8 190 727
Nombre d'actions	6 262 730	6 257 730
Actions propres à déduire	- 110 210	- 109 902
	6 152 520	6 147 828
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des AGA en circulation	20 500	25 500
Nombre d'actions théorique issu de l'exercice potentiel des BSA en circulation		
Total des actions dilué tenant comptes des instruments en circulation	6 173 020	6 173 328
Résultat par action (en €)	1,79	1,33
Résultat par action dilué	1,79	1,33

La société Altix Développement a réalisé au cours de l'exercice 2024 un résultat consolidé de (917 595) euros. Depuis le 1er juillet 2024 et l'acquisition par MGI, elle a réalisé un résultat de 345 173 euros.

30 - Engagements financiers (en milliers d'euros)

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT
Effets escomptés non échus	néant
Autres engagements : nantissement du fonds de commerce	
BANQUE B	5 000
PGE Altix	988
	5 988

31 - Cautions - Garantie première demande (en milliers d'euros)

CAUTIONS	DATE DEBUT	DATE FIN	MONTANT
IMPRIMERIE POLLINA	15/11/2024	31/01/2025	188
SCHOTT AG	20/11/2024	02/08/2026	62
KARLSRUHER INSTITUTE FUR TECH	20/12/2024	31/07/2026	520
QIAGEN GMBH	19/12/2024	30/05/2025	107
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	22/08/2025	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	31/10/2025	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	01/12/2025	85
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	09/02/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	04/05/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	13/07/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	04/09/2026	87
GEBRUDER LEONHARDR	03/06/2024	13/11/2026	85
ALPMA-ALPENLAND	03/06/2024	06/07/2025	47
			1 612

32- Transactions entre les parties liées

Les transactions entre les parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché. A ce titre, elles ne nécessitent pas d'informations complémentaires visées à l'article R.123-198 11°.